



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Troisième Commission

Point 68 a) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'enfant :
promotion et protection des droits de l'enfant**

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/75/L.18/Rev.1](#)

Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

Au paragraphe 23, remplacer « veiller à ce que les mesures prises pour faire face à la COVID-19 soient transformatrices, participatives et suffisamment financées, qu'elles promeuvent des économies et des sociétés inclusives, égalitaires et durables, et qu'elles remédient aux inégalités ainsi qu'à l'exclusion et à la pauvreté, » par « veiller à ce que les mesures de riposte et de relance prises pour faire face à la COVID-19 s'inscrivent dans une approche mobilisant l'ensemble de la société, soient suffisamment financées, promeuvent des économies inclusives et durables, soient porteuses de changements transformateurs vers des sociétés plus inclusives et justes, notamment en renforçant l'autonomie et la participation de toutes les femmes et les filles, et remédient aux inégalités, à l'exclusion et à la pauvreté, ».

